

Modification des valeurs plancher / plafond de la mutuelle MAGE

Au 1^{er} juillet 2014

Les nouvelles valeurs des taux et des planchers pour la MAGE sont modifiées comme suit :

Taux 1 : passe de 1,70 % à 1,52 % (en baisse)
Taux 2 : passe de 0,66 % à 0,60 % (en baisse)
Taux 3 : passe de 2,15 % à 1,91 % (en baisse)
Taux 4 : passe de 0,76 % à 0,70 % (en baisse)
Taux 5 : passe de 1,86 % à 1,90 %
Taux 6 : passe de 2,38 % à 2,50 %
Taux 7 : passe de 0,98 % à 0,89 % (en baisse)
Taux 8 : passe de 2,75 % à 2,81 %
Taux 9 : passe de 1,12 % à 1,04 % (en baisse)
Taux 10 : passe de 3,52 % à 3,70 %
Taux 11 : passe de 0,11 % à 0,17 %
Taux 12 : passe de 2 030,00 à 2 054,00 (correspond à la valeur plancher 2)
Taux 13 : passe de 0,23 % à 0,30 %

Plafond : inchangé de 3 916,00

Plancher : passe de 1 475,00 à 1 492,00 (correspond à la valeur plancher 1)

Pour le Recteur et par délégation
Le chef du Bureau de l'animation et de
la coordination paye par intérim

Isabelle BACON